

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

### **Excusés par procuration :**

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 18 décembre 2023

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 18 décembre 2023

Gilles MONTI donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 décembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 19 décembre 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 novembre 2023

### **Absente :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

### **Secrétaire de séance : Alain BOURION**

**Objet :** Rénovation du gymnase Bernard Delage : Réfection du sol sportif - Approbation du projet et du plan de financement de l'opération

### **Délibération 2023 – 107**

### **Présentation de l'opération :**

À l'issue des travaux de rénovation énergétique en cours, la commune envisage de procéder à la réfection du sol sportif du gymnase Bernard Delage.

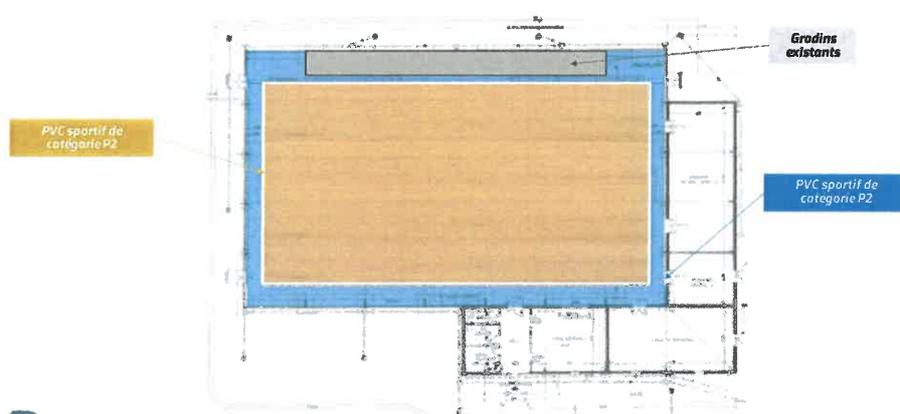
En place depuis 1998, son état d'usage est avancé : présence de nombreuses bulles en surface ; revêtement coupé ponctuellement ; ...



Il est donc projeté de remplacer ce sol sportif pour mettre en place un nouveau revêtement. Les prestations à exécuter sont les suivantes :

- Le revêtement de sol actuel sera déposé par le titulaire du marché public de travaux qui aura la responsabilité et la charge de son évacuation dans la filière de traitement des déchets adaptée.
- Après dépose du sol sportif existant, le titulaire procédera aux opérations de préparation du support pour que ce dernier puisse garantir une conformité aux normes en vigueur du sol qui sera par la suite posé ; ces travaux comprendront notamment : le grenailage de la surface à l'aide des moyens adaptés (grenailleuse ; rabot ; ponceuse ; ...) en procédant à l'aspiration des résidus volatils ; la reprise de planimétrie par ponçage ponctuel ; la reprise des fissures à l'aide d'un produit de type époxydique ou équivalent.
- Pour remédier aux remontées d'humidité constatées, une barrière étanche sera réalisée par application d'une résine époxy formant une barrière à l'humidité de type EPONAL 336 de chez Bostik ou équivalent.
- Pour permettre de rattraper la planéité de la dalle, il sera réalisé un ragréage de dalle par produit adapté de type P3.
- Avant la pose du sol sportif, le titulaire fournira et procédera à la pose, sur le dallage, d'une nappe de désolidarisation adaptée au futur sol en PVC.
- Le titulaire du marché devra la fourniture et la pose collée d'un revêtement vinylique avec une finition en polyuréthane de catégorie P1 de la norme européenne, sur une surface d'environ 1 100 m<sup>2</sup>. La pose sera réalisée en lés avec soudures parfaitement réalisées, avec coloris différent hors de l'aire de jeux du terrain de Hand-Ball. Le revêtement de sol sera de type PVC calandré, grainé et associé à une sous couche mousse, de type TARAFLEX SPORT EVOLUTION de chez GERFLOR ou SUPREME 67 de chez GRABO SPORT ou VARIUSE présentant des caractéristiques équivalentes, et conforme à la norme NF EN 14904. Il comprendra un traitement de surface permettant un entretien facilité et évitant les brûlures en cas de chute. Il aura reçu en cours de fabrication un traitement qui le rend fongistatique et bactériostatique dans toute son épaisseur. Les ancrages (au nombre de 4 et correspondant aux 2 buts de hand-ball) seront conservés ; leur reprise en fonction du nouveau sol sportif devra être intégrée dans l'offre de l'entreprise

### PLAN DU PROJET



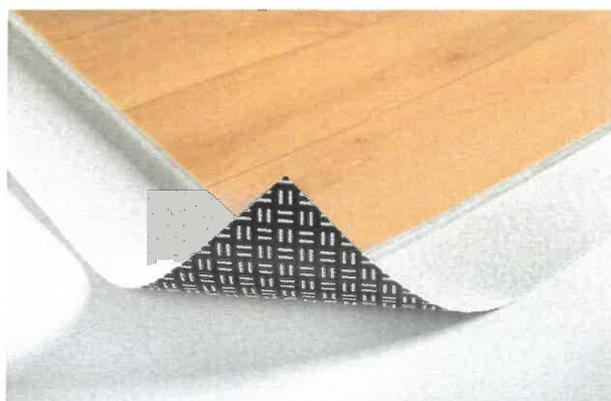
- Le titulaire devra également réaliser le traçage et la mise en peinture des lignes des aires de jeux à la peinture spéciale (marquage permanent, largeur 5 cm) selon les normes actuellement en vigueur au niveau fédéral et couleurs conventionnelles comprenant : un terrain de handball en jaune ; un terrain de basket-ball en rouge ; sept terrains de badminton doubles en noir ; 3 terrains de mini-hand (pour cette catégorie, seuls les repères permettant un traçage amovible ultérieur sont à prévoir).
- L'entreprise fournira et posera, en pied de murs, des plinthes appropriées et permettant la dilatation périphérique.
- Le titulaire devra fournir et poser des barres de seuil en aluminium anodisé naturel, au droit des portes présentes dans la halle sportive.
- Enfin, l'entreprise fera réaliser un test in-situ conforme aux exigences sportives de la norme NF EN 14904 et ces résultats devront être conformes au niveau de : l'absorption des chocs ; la déformation verticale ; la glissance ; le rebond du ballon ; le comportement vertical du ballon.



### **Calendrier prévisionnel d'exécution :**

Le planning prévisionnel de rénovation du sol sportif du gymnase Bernard Delage est le suivant :

- |  |                      |
|--|----------------------|
| • Consultation des entreprises         | janvier-février 2024 |
| • Travaux de rénovation du sol sportif | juin à août 2024     |
| • Mise en service                      | septembre 2024       |



### **Financement de l'opération :**

Sur la base de l'analyse des besoins effectuée ces derniers mois, **l'estimation prévisionnelle des dépenses** nécessaires à la rénovation du sol sportif du gymnase Bernard Delage a pu être établie :

- Coût prévisionnel des travaux de rénovation du sol sportif : **130 545,58 € HT** ;
- Estimation pour aléas et imprévus (4% environ) : **5 454,42 € HT** ;
- Coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues : **136 000,00 € HT**.

À partir de ces éléments, **un plan de financement prévisionnel** détaillant l'ensemble des subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ainsi, les aides sollicitées seront les suivantes :

- auprès de l'État au titre de la DETR : 60% du coût de l'opération ;
- auprès du Département de la Haute-Vienne : 10% du coût de l'opération.

### **Délibération :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- valider le coût prévisionnel de ce projet ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération ;

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

**VU** la délibération en date du 30 novembre 2023 relative à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T ;

**VU** le projet de rénovation du sol sportif du gymnase Bernard Delage ;

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation du sol sportif du gymnase Bernard Delage.

**CONSIDÉRANT** le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues qui s'établit à la somme de **136 000,00 € HT**.

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel détaillant ci-dessous les subventions envisagées et leur origine ;

### **Plan de financement prévisionnel :**

<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
ÉTAT au titre de la DETR	81 600,00 €	60%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	13 600,00 €	10%
VILLE DE PANAZOL	40 800,00 €	30%
<b>Coût total</b>	<b>136 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

## DÉCIDE

- **D'approuver** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 136 000 € HT pour la rénovation du sol sportif du gymnase Bernard Delage ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 20 décembre 2023

Le Maire,

**Fabien DOUCET**



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le 22/12/2023  
Publié ou notifié  
22/12/2023

PANAZOL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB107

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/12/2023

Objet : Rénovation dy gymnase Bernad DELAGE réfection du sol sportif -approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 22/12/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DÉLIBÉRATION 107 - Rénovation du gymnase Bernard Delage - Réfection du sol sportif .pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20231220-DELIB107-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2023